



Un lycée propre : série de portraits



Des idées pour agir

Guide de la démarche : Comment devenir un établissement éco-responsable ?

SOMMAIRE

I. LE GUIDE DE LA DEMARCHE :	
COMMENT DEVENIR UN ETABLISSEMENT ECO-RESPONSABLE	3
Introduction	4
La démarche des établissements éco-responsables	4
QUE FAUT-IL FAIRE POUR OBTENIR LE TITRE « ECO-RESPONSABLE » ?	5
LA CHARTE DE L'ETABLISSEMENT ECO-RESPONSABLE.....	6
Préambule	6
Les principes.....	7
L'engagement de l'établissement.....	7
L'engagement des institutions.....	8
LES ACCOMPAGNEMENTS FINANCIERS POSSIBLES POUR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS	10
Les actions éducatives.....	10
L'ACCOMPAGNEMENT DES LYCEES PRIVES.....	11
Contexte et enjeux.....	11
Les mesures proposées :.....	11
Acteurs et partenaires	11
DOCUMENT A COMPLETER POUR OBTENIR UNE AIDE DANS LE CADRE DES ACTIONS EDUCATIVES	12
DOCUMENT A COMPLETER POUR OBTENIR UNE AIDE DANS LE CADRE DU VOLET RESTAURATION	14
LE DISPOSITIF DES ETABLISSEMENTS ECO-RESPONSABLES : COMMENT ÇA MARCHE	16
Les principes.....	16
Le rôle fondamental du Conseil d'Administration (C.A.) du l'établissement.....	16
Le comité de pilotage.....	17
L'équipe projet.....	17
LES POLITIQUES EDUCATIVES	18
Les orientations du projet éducatif régional :.....	18
L'ARTICULATION AVEC LES ENSEIGNEMENTS	19
Les différents domaines de cours peuvent trouver des illustrations pour le développement durable.....	19
Toutes les filières et niveaux d'enseignement sont concernés	19
LES DIFFERENTS NIVEAUX D' ACTIONS.....	20
Les éco-gestes.....	20
Les comportements hors périmètre de l'établissement.....	20
Les bâtiments et infrastructures des lycées publics.	20
II. L'ANIMATION DU DISPOSITIF ET LA VALORISATION DES DEMARCHES	21
LES OUTILS METHODOLOGIQUES	23
Les Guides.....	23
Les fiches actions.....	24
La plateforme collaborative pour les établissements éco-responsables	25

L'ACCOMPAGNEMENT DES ECO-REFERENTS.....	28
L'implication des équipes	28
LA COMMUNICATION.....	29
III.LA DEMARCHE DES ETABLISSEMENTS EN CHIFFRES.....	31
RECAPITULATIF DES DONNEES DES ETABLISSEMENTS DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE	32
Les établissements de la Région Pays de la Loire.....	32
Les chiffres clés des établissements, pour la rentrée 2012 – 2013.....	32
Pour les lycées publics	32
Les lycées privés pour la rentrée 2012-2013	32
Pour les CFA.....	33
La construction et la rénovation des établissements de formation	33
LES ETABLISSEMENTS ECO-RESPONSABLES	34
PAE.....	34
Les chiffres.....	34
RECAPITULATIF DES ACTIONS « EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT »	35
1 – Examen des dossiers déposés dans le cadre de l'action 2012 / 2013.....	35
2 – Déroulé de l'action 2012 / 2013 et perspectives.....	36
ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE A LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	37
LES CONTRATS ECO-ENERGIE - DIRECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	38
LA COLLECTE DES DECHETS ISSUS DES LABORATOIRES ET ATELIERS DES LYCEES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE.....	40
1 – Déroulement de l'opération DETOX	40
2 - Bilan des tonnages des déchets.....	40
3 - Bilan des conditionnements et des tonnages	41
4 - Remarques et points d'amélioration.....	41
5 – Répartition des déchets par mode de traitement.....	41
RAPPELS : LES ACCOMPAGNEMENTS FINANCIERS POUR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS	42
Les modes opératoires de la Région sur son patrimoine pour les lycées publics	42
Fonds Annuel d'Intervention (FAI)	42
Le plan annuel régional d'équipement (Paréo) – lycées publics	42

**I.LE GUIDE DE LA DEMARCHE :
COMMENT DEVENIR UN ETABLISSEMENT ECO-RESPONSABLE**

Ce guide a été réalisé pour faire partager une démarche commune entre tous les établissements qui souhaitent devenir éco-responsables. Il est destiné aux proviseurs, directeurs et gestionnaires des lycées publics et privés et CFA, ainsi qu'à toute la communauté éducative et les accompagne dans leur investissement pour les thématiques « énergie », « restauration durable » et « actions éducatives ».

Un certain nombre de lycées et de CFA ont déjà obtenu le titre d'établissement éco-responsable, d'autres s'interrogent sur la ligne de conduite à tenir pour l'obtenir. L'objectif de ce guide est de mettre à disposition des éléments pour faciliter l'intégration des nouveaux établissements vers l'éco-responsabilité. Il apporte des informations pratiques ainsi que des ressources.

Le **guide des actions**, sorti fin 2012, liste près de 1000 actions éco-responsables d'établissements scolaires dont il est possible de s'inspirer, les coordonnées des référents développement durable étant indiquées en fin de document. Il peut être un exemple d'interventions pour les thématiques « énergie », « restauration durable » et « actions éducatives », dans l'objectif d'une adhésion ou d'une évolution de cette démarche.

La Région Pays de la Loire est l'une des Régions la plus avancée dans le déploiement de ce processus. L'une de ses forces est l'intégration des lycées privés et des CFA avec les lycées publics. Les liens créés entre ces différents établissements, via la démarche éco-responsable, vont permettre d'augmenter les échanges et de rassembler des acteurs du territoire, qui jusqu'à maintenant, étaient isolés.

Porter le titre « éco-responsable » va faciliter la mise en réseau, le partage d'expériences, la mutualisation de ressources et d'équipements et la rencontre des établissements. Il les inscrit dans une dynamique de territoire et permet de donner une plus grande visibilité aux démarches éco-citoyennes afin d'en permettre l'appropriation par toute la communauté éducative.

INTRODUCTION

Depuis 2004, la Région assure l'organisation et le fonctionnement de la restauration, de l'hébergement, de l'accueil et de l'entretien des lycées publics. Le PEA (Projet Educatif Régional) présente les orientations qui soutiennent ces actions quotidiennes.

Propriétaire des lycées et Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) publics, la Région participe aussi à l'investissement et à l'équipement des 210 établissements privés sous contrat d'association et des 53 centres de formation d'apprentis de la région (CFA).

Dans le cadre de la charte de l'établissement éco-responsable, la Région des Pays de la Loire accompagne les établissements qui souhaitent s'engager dans le développement durable

LA DEMARCHE DES ETABLISSEMENTS ECO-RESPONSABLES

La démarche des établissements éco-responsables repose sur un partenariat mis en forme en juillet 2009 entre le Rectorat, la DRAAF et la DIRM. Elle constitue un axe de l'Agenda 21 du conseil régional des Pays de la Loire. Il s'agit d'inscrire la prise en compte des enjeux du développement durable au plus près des usagers et de la gestion des établissements d'enseignement pour se positionner dans la continuité et en complément des actions déjà réalisées par la Région pour la construction de nouveaux établissements et la rénovation des bâtiments.

Cette démarche s'appuie sur la double fonction des Etablissements que sont la transmission de la connaissance et l'expérimentation en sites réels des démarches citoyennes en faveur de l'environnement.

QUE FAUT-IL FAIRE POUR OBTENIR LE TITRE « ECO-RESPONSABLE » ?

Pour obtenir le titre éco-responsable, il faut être déjà engagé dans des actions développements durables, ou avoir la volonté de s'engager dans un certain nombre d'actions concernant l'énergie, la restauration ou déployer des actions éducatives et adhérer à la charte des établissements éco-responsables (voir page suivante).

Une lettre d'intention doit être adressée à :

Monsieur le Président
Conseil régional des Pays de la Loire
Hôtel de la Région
1, rue de la Loire
44966 NANTES CEDEX 9

Avec une copie pour Matthieu Orphelin, Président de la commission éducation et apprentissage.

Ce courrier sera accompagné d'une liste des actions développement durable menées au sein de l'établissement, ou les actions envisagées à court terme.

Quelques exemples de labels nationaux ou régionaux pour les établissements éco-responsables :	
	Eco-Ecole est un label international d'Education à l'Environnement et au Développement Durable qui valorise l'engagement des porteurs de projet et concrétise les efforts menés tout au long de l'année< ;
	valorise toutes les démarches globales de développement durable dans les établissements (de l'école au campus) de type Agenda 21, E3D, établissements éco-responsables, établissements du développement durable, éco-écoles, ...
	Un exemple de label régional pour la démarche éco-responsable de la Région Rhône Alpes

LA CHARTE DE L'ÉTABLISSEMENT ECO-RESPONSABLE

PREAMBULE

Dans son chapitre 28, intitulé « Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21 », la déclaration de Rio De Janeiro (3-14 juin 1992) incite les collectivités à élaborer des « Agendas 21 locaux », en y impliquant fortement les habitants et l'ensemble des acteurs locaux. A cette fin, la Région des Pays de la Loire a décidé d'adopter un agenda 21 régional les 25 et 26 juin 2009 qui vise à mettre en œuvre des politiques publiques en réponse aux défis identifiés dans le schéma régional du développement durable du territoire voté le 26 juin 2008.

Déjà, la convention cadre relative à l'éducation à l'environnement pour un développement durable en Pays de la Loire (2006-2010) a fait l'objet d'un engagement commun de la Région, du Rectorat, de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et de la Direction Régionale des Affaires Maritimes pour mettre en œuvre des actions coordonnées.

Plus récemment, ces mêmes partenaires ont décidé d'établir un protocole d'accord pour formaliser les contributions de chacun à la réussite du lancement de la démarche de Développement Durable dans les établissements de formation de notre Région.

Dans le domaine de l'enseignement, les ambitions inscrites dans la loi sur le Grenelle de l'environnement complétées par des directives du Ministre de l'Éducation Nationale et du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche contribuent à inscrire dans les programmes et dans les pratiques professionnelles des enseignants et des formateurs une éducation au développement durable. Ainsi pour l'Éducation Nationale la circulaire du 29 mars 2007 (n° 2007-077) et pour le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, la circulaire du 12 septembre 2007 (n° 2007-2015) impulsent une phase de généralisation de l'éducation au développement durable et incitent également à multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements et les écoles

Dans ce contexte, la charte de l'établissement éco responsable s'inscrit dans la démarche initiée par la Région, le Rectorat, la DRAAF et la DIRM selon les principes et la méthode définis par le protocole d'accord signé le 1^{er} juillet 2009 par les institutions précitées.

A cet effet, elle doit être considérée comme le dispositif qui encadre l'engagement de l'établissement tout en respectant les principes incontournables, fondateurs de la démarche. Quant aux actions menées par les établissements, elles doivent répondre aux objectifs exprimés au travers des quatre verbes : Eduquer – Réduire – Encourager – Évaluer.

Enfin, cette volonté des institutions (Région / Rectorat / DRAAF / DIRM) requiert des mesures d'accompagnement destinées à permettre la réussite de cette démarche dans chaque établissement et font l'objet d'un protocole d'accord annexé à la présente charte.

LES PRINCIPES

La démarche « Développement Durable » d'un établissement de formation suppose l'adhésion de tous les acteurs à quatre principes incontournables :

1. L'utilisateur et en particulier le jeune doivent être au cœur du projet et de l'action ;
2. Cette démarche requiert un engagement dans la durée de l'ensemble de la communauté éducative de sorte que les actions retenues et intégrées dans une démarche de progrès soient portées par tous, au sein de l'établissement, et soient reçues comme exemplaires par les autres acteurs du territoire ;
3. Les actions engagées en concertation avec la communauté éducative doivent prioritairement être empreintes d'une dimension éducative et citoyenne qui fonde l'action, soit dans le domaine pédagogique, soit dans les champs professionnels des diplômes concernés, soit dans le domaine de la gestion humaine et technique au quotidien de l'établissement, soit vis à vis du territoire.
4. Le lancement d'une telle démarche ne constitue pas une fin en soi mais un moyen pour améliorer le « vivre ensemble » et dynamiser les savoirs, « les connaissances », les capacités et les attitudes de chacun des acteurs pour tendre vers un développement plus équilibré. Elle suppose donc une stratégie continue d'évaluation et d'amélioration.

L'ENGAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT

La démarche « développement durable » est constitutive du projet de l'établissement :

L'établissement qui répond à l'appel à volontariat adressé aux lycées et CFA de la Région Pays de la Loire, s'engage à intégrer les principes de la démarche de développement durable dans le projet d'établissement, et adhère à la « charte de l'établissement éco-responsable ». Cette adhésion et les conditions de mise en œuvre des objectifs font l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration (ou du Conseil de Perfectionnement pour les CFA).

La mise en œuvre des objectifs devra prendre en compte les quatre principes incontournables ci-dessus énoncés et comportera une dimension éducative, complétée par un ancrage dans les enseignements avec des croisements disciplinaires. Pour les lycées publics, elle devra associer, dans la mesure du possible, les équipes techniques d'agents territoriaux.

La déclaration d'intention exprime les modalités de mise en œuvre :

Elle comporte :

- les motivations de l'établissement
- des précisions sur le pilotage
- la déclinaison des objectifs visés en préambule (Éduquer, Réduire, Encourager, Évaluer), au sein d'un plan annuel ou pluriannuel qui vise des actions développées en considération des priorités arrêtées par le projet d'établissement. Ces actions portent en particulier sur l'alimentation, l'énergie voire la santé.
- des indications sur la mise en œuvre de la « démarche développement durable » (moyens de l'établissement, partenariats, soutiens attendus...)

L'ENGAGEMENT DES INSTITUTIONS

Le comité de pilotage de l'établissement éco-responsable procède à l'instruction des demandes, identifie les accompagnements nécessaires, valide la reconnaissance « d'établissement en démarche éco-responsable » et procède à la fin de chaque année scolaire à l'évaluation des actions réalisées. Il détermine pour chaque projet la nature de l'accompagnement des équipes des établissements ainsi que les aides individualisées visées par le protocole d'accord Rectorat / Région / DRAAF / DIRM

- S'agissant du Rectorat : il s'engage à accompagner les équipes d'établissement dans les domaines suivants :

→ **Formations**

- Disciplinaires et transdisciplinaires pour les enseignants : intégrer les problématiques du développement durable dans le cadre des enseignements.
Catégorielles et inter-catégorielles (enseignants, gestionnaires, personnel de direction).
Ces formations auront pour principal objectif de donner à l'ensemble de la communauté éducative un cadre de référence pour initier et conduire les projets E3D au sein des établissements. Fondé sur une base de données fiables, homogènes et labellisées, ce cadre de référence favorisera le pilotage partagé des projets des lycées pour faire de l'éducation au développement durable « le lien qui (...) assemble les cinq priorités du projet académique » CAP 2015,

→ **Ressources**

- Informations nationales et académiques et présentation de bonnes pratiques dans la rubrique du site Internet de l'Académie de Nantes dédiée à l'EDD et à l'E3D,
- Conseil aux établissements désireux d'entrer en démarche de développement durable par un groupe de personnes ressources inter-catégoriel formé en académie,

→ **Référents**

- Les membres du groupe de pilotage académique EDD dont la liste est publiée sont signalés comme référents pour l'accompagnement des équipes d'établissement.

- S'agissant de la DRAAF: elle s'engage à accompagner les équipes d'établissement dans les domaines suivants :

→ **Formations**

- Disciplinaires et transdisciplinaires pour les enseignants et formateurs,
- Catégorielles et inter-catégorielles (enseignants, gestionnaires, personnel de direction) dans le cadre du programme régional de formation continue ou de proximité pour répondre au mieux aux besoins locaux.

→ **Ressources**

- Informations nationales et régionales diffusées par les animateurs régionaux et locaux développement durable du dispositif régional d'appui,
- Accompagnement des établissements désireux d'entrer en démarche de développement durable par le conseil et la formation.

→ **Référents**

- Les animateurs régionaux ou locaux DD du dispositif régional, des personnels de direction impliqués dans les démarches DD sont signalés comme référents pour l'accompagnement des équipes d'établissement.

→ **Démarches**

- Les démarches de projet inscrites sur certaines cibles (alimentation notamment), associant aux acteurs de territoire un établissement agricole à au moins un autre établissement de l'Éducation Nationale et intégrant une dimension managériale affirmée notamment dans l'actualisation du projet d'établissement seront prioritaires.

- S'agissant de la DIRM, ses engagements seront déclinés postérieurement aux conclusions du Grenelle de la Mer.

- S'agissant de la Région, elle s'engage à apporter au cas par cas des aides définies en termes de :
 - **Crédits**
 - De fonctionnement notamment pour soutenir des actions éducatives et apporter des fonds de concours,
 - D'investissement pour de l'équipement et du matériel.

 - **Ressources**
 - En formation catégorielle et pluri-catégorielle (ATT – Gestionnaires...),
 - En accompagnement des équipes des lycées et CFA,
 - En apports de moyens.

 - **Ingénierie**
 - Particulièrement sur la communication,
 - Sur la valorisation du travail des équipes,
 - La mutualisation des bonnes pratiques.

LES ACCOMPAGNEMENTS FINANCIERS POSSIBLES POUR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

LES ACTIONS EDUCATIVES

Pour les actions éducatives, les propositions et moyens d'accompagnement se déclinent de la façon suivante:

- Elles sont financées sur 3 ans,
- Le montant maximum de la participation Région est de 7500 € et correspond au financement d'une ou plusieurs opérations, le lycée prenant à sa charge un montant au moins identique à celui de la Région,
- La participation de l'établissement ne pourra pas être prise sur les crédits éducatifs délégués.

La dotation financière accordée permettra de financer des intervenants extérieurs, du transport, des visites, des expositions, du petit équipement lié à l'action hors PAREO.

Pour les actions liées à l'énergie : la Région réalise dans le cadre du dispositif énergie le DPE (Diagnostic de Performance Energétique). Les établissements doivent identifier des actions éducatives ou de communications autour de l'énergie qui pourront être intégrées au contrat éco-énergie.

Pour les actions liées à la restauration de qualité : les conseillers restauration sont à la disposition des établissements pour les aider à définir, par exemple, leur politique alimentaire, d'achats, et donner des conseils techniques. La mise en place d'une commission restauration est suggérée, et va au-delà de la commission « menus ». Les mesures d'accompagnement régional consisteront en crédits éducatifs, formation des personnels, accompagnement technique, matériel de cuisine, actes de sensibilisation.

Les autres actions seront étudiées en fonction des demandes particulières des lycées. La dimension communication et notamment la valorisation des actions portées par l'établissement ainsi que les supports utilisés (site internet, actions de communication interne, participation à la semaine développement durable, ...) peuvent faire l'objet d'un soutien financier de la région. Les établissements qui souhaitent un accompagnement méthodologique peuvent le faire financer par le dispositif « actions éducatives ».

Vous trouverez ci-après (*Voir p 12 et 14*) les documents à compléter pour les demandes de subvention, pour les actions éducatives et pour la restauration de qualité.

L'ACCOMPAGNEMENT DES LYCEES PRIVES

CONTEXTE ET ENJEUX

Conformément aux obligations légales définies dans le code de l'éducation, la Région alloue, sous la forme de subventions, des crédits permettant de rénover et/ou de faire fonctionner ces établissements privés. Elle accompagne également la scolarité des lycéens des établissements privés par des mesures équivalentes à celles proposées aux lycéens des établissements publics locaux d'enseignement.

Les conditions de mise en œuvre de cet accompagnement ont été définies dans le cadre de conventions de partenariat conclues entre la Région et les associations représentatives du réseau des établissements privés (URADEL, FRMFR, AREPLAE).

Dans une logique de développement de la citoyenneté de chaque lycéen, la Région des Pays de la Loire souhaite que la démarche d'établissement éco-responsable puisse concerner tous les lycées de son territoire.

LES MESURES PROPOSEES :

- Dans le cadre du **programme d'actions éducatives** : la Région soutient la participation des établissements privés à l'action « Education au développement durable » qui vise à permettre aux équipes de développer le volet éducatif de la démarche. Les établissements scolaires peuvent être soutenus par le biais de subventions de fonctionnement destinées à financer les actions de sensibilisation des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative à la mise en œuvre du projet éducatif autour du développement durable. La subvention régionale est au maximum de 7500 € pour un budget à 3 ans égal à 15 000 €.
- La Région s'engage également à porter une attention particulière à toute action à dimension technique autour de **l'énergie** en priorisant les projets de cette nature au sein du Plan Pluriannuel d'Investissement (participation de la Région à hauteur de 50 % des dépenses subventionnables).

La Région s'engage à porter une attention particulière à toute action autour de **la restauration durable** en apportant des conseils mais également en priorisant les projets de cette nature au sein du volet mobilier du Plan Pluriannuel d'Investissement. Ainsi, la Région finance à 50% l'acquisition d'équipement de cuisine répondant aux exigences de la restauration durable : bars à salades et à desserts, matériels de légumerie,

(Voir les documents à compléter p 12 et 14)

ACTEURS ET PARTENAIRES

- Les associations gestionnaires des établissements privés (OGEC)
- Les associations fédératrices et représentatives du réseau des établissements privés : Union Régionale des Associations Diocésaines de l'Enseignement Libre (URADEL), Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales (FR-MFR), Association Régionale des Etablissements Privés Laïcs Associés à l'Etat (AREPLAE).

DOCUMENT A COMPLETER POUR OBTENIR UNE AIDE DANS LE CADRE DES ACTIONS EDUCATIVES

ÉTABLISSEMENTS ÉCO-RESPONSABLES – VOLET « ACTION ÉDUCATIVE »

Nom, adresse et téléphone de l'établissement

Nom et coordonnées du référent du (des) projet(s)

Nom et coordonnées des autres enseignants impliqués au(x) projet(s)

Nom et descriptif du (des) projet(e)

Partenaires

Objectifs du (des) projet(s) et modalités de mise en œuvre

Modalités et moyens de diffusion du (des) projet(s) au sein de votre établissement

--

Calendrier de mise en œuvre du (des) projet(s)

	Acteurs	Thèmes	Public ciblé
1 ^{ère} année			
2 ^{ème} année			
3 ^{ème} année			

Nombre total de participants et classe(s) concernée(s)

--

Budget prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Postes de dépense		Sources de financement	
Réalisation d'une production		Fonds propres de l'établissement	
Organisation d'une manifestation		Subvention Région des Pays de la Loire	
Communication		Autres sources de financement	
Autres		Autres	
Total Dépenses		Total Recettes	

Transmission d'éléments chiffrés : devis, factures...**Evaluation envisagée du (des) projet(s)**

--

Signature du chef d'établissement ou de l'Agent comptable

Cachet de l'établissement

--

Date

DOCUMENT A COMPLETER POUR OBTENIR UNE AIDE DANS LE CADRE DU VOLET RESTAURATION

ÉTABLISSEMENTS ÉCO-RESPONSABLES - VOLET « RESTAURATION DE QUALITE »

Nom, adresse et téléphone de l'établissement

Nom et coordonnées du référent du (des) projet(s)

Nom et coordonnées des autres enseignants impliqués au(x) projet(s)

Nom et descriptif du (des) projet(e)

Partenaires

Objectifs du (des) projet(s) et modalités de mise en œuvre

Modalités et moyens de diffusion du (des) projet(s) au sein de votre établissement

--

Calendrier de mise en œuvre du (des) projet(s)

	Acteurs	Thèmes	Public ciblé
1 ^{ère} année			
2 ^{ème} année			
3 ^{ème} année			

Nombre total de participants et classe(s) concernée(s)

--

Budget prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Postes de dépense		Sources de financement	
Réalisation d'une production		Fonds propres de l'établissement	
Organisation d'une manifestation		Subvention Région des Pays de la Loire	
Communication		Autres sources de financement	
Autres		Autres	
Total Dépenses		Total Recettes	

Transmission d'éléments chiffrés : devis, factures...**Evaluation envisagée du (des) projet(s)**

--

Signature du chef d'établissement ou de l'Agent comptable

Cachet de l'établissement

--

Date

LE DISPOSITIF DES ETABLISSEMENTS ECO-RESPONSABLES : COMMENT ÇA MARCHE

En 2009, lors du premier appel à projets, les établissements devaient construire leur démarche éco-responsable autour de trois axes :

- . L'énergie
- . L'alimentation
- . Le champ éducatif.

A partir de l'année scolaire 2011 – 2012, une nouvelle approche voit le jour pour la généralisation du dispositif : le nouveau projet politique incite tous les établissements (lycées publics, lycées privés et CFA) à s'engager dans la démarche avant 2015. L'évolution des relations entre ces établissements et la Région amène un changement de procédures. Pour bénéficier de la reconnaissance éco-responsable, il suffit désormais de s'engager dans l'un des trois domaines cités plus haut, et d'en faire la demande écrite auprès du Président du Conseil régional.

LES PRINCIPES

La démarche « Développement Durable » d'un établissement de formation suppose l'adhésion de tous les acteurs à quatre principes incontournables :

1. L'usager et en particulier le jeune doivent être au cœur du projet et de l'action ;
2. Cette démarche requiert un engagement dans la durée de l'ensemble de la communauté éducative de sorte que les actions retenues et intégrées dans une démarche de progrès soient portées par tous, au sein de l'établissement, et soient reçues comme exemplaires par les autres acteurs du territoire ;
3. Les actions engagées en concertation avec la communauté éducative doivent prioritairement être empreintes d'une dimension éducative et citoyenne qui fonde l'action, dans le domaine pédagogique, dans les champs professionnels des diplômes concernés, dans le domaine de la gestion humaine et technique au quotidien de l'établissement, vis à vis du territoire.
4. Le lancement d'une telle démarche ne constitue pas une fin en soi mais un moyen pour améliorer le « vivre ensemble » et dynamiser les savoirs, « les connaissances », les capacités et les attitudes de chacun des acteurs pour tendre vers un développement plus équilibré. Elle suppose donc une stratégie continue d'évaluation et d'amélioration.

LE ROLE FONDAMENTAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A.) DU L'ETABLISSEMENT

Le conseil d'administration, en tant qu'organe délibérant et décisionnel de l'établissement joue un rôle fondamental dans le soutien de l'opération. L'engagement et le suivi de l'opération peuvent donc être inscrits à l'ordre du jour à l'initiative du proviseur. Les membres du conseil d'administration pourront ainsi valider le projet mais également s'informer et s'impliquer en fonction de leur champ d'intervention et de compétence.

De plus amples informations sur le pouvoir décisionnel du conseil d'administration d'un lycée sont disponibles sur le site www.service-public.fr ou sur le site www.education.gouv.fr.

LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage de l'établissement éco-responsable procède à l'instruction des demandes, identifie les accompagnements nécessaires, valide la reconnaissance « d'établissement en démarche éco-responsable » et procède à la fin de chaque année scolaire à l'évaluation des actions réalisées. Il détermine pour chaque projet la nature de l'accompagnement des équipes des établissements ainsi que les aides individualisées visées par le protocole d'accord Rectorat / Région / DRAAF / DIRM.

Le comité de pilotage doit être représentatif de toute la communauté scolaire, la direction, le personnel administratif et technique, les élèves doivent y participer ainsi que leurs parents.

L'EQUIPE PROJET

Le développement de la démarche reposera sur la constitution d'une équipe « projet » dont le rôle sera :

- . De porter l'engagement validé en conseil d'administration,
- . De coordonner et piloter les actions de l'établissement,
- . D'évaluer et de suivre la démarche.

LES POLITIQUES EDUCATIVES

La Région s'est engagée dans le soutien de certains projets portés par des établissements, des équipes éducatives et des jeunes, ainsi que dans des partenariats relatifs à la citoyenneté, la culture, la solidarité et la santé.

LES ORIENTATIONS DU PROJET EDUCATIF REGIONAL :

- L'amélioration des conditions de vie des lycéens et des apprentis : améliorer la qualité de la restauration, faire évoluer l'hébergement, agir sur la consommation et la production d'énergie dans les établissements, placer les enjeux de santé publique au cœur des réflexions et de l'action, développer des actions en faveur des jeunes en situation de handicap, etc.
- L'élévation du niveau de formation et de culture de tous les jeunes : faire des lycées et CFA des lieux d'apprentissage et de réussite exemplaire, faire évoluer l'offre de formation en réponse aux besoins des jeunes et de l'économie ligérienne et accroître les efforts sur l'orientation et l'information sur les métiers, etc.
- La réduction des inégalités d'accès à la formation : faciliter l'accès aux savoirs pour tous, faire de nouveaux progrès vers la gratuité de la formation en particulier auprès des plus défavorisés, etc.
- Le développement de l'éducation à la citoyenneté et l'initiative des jeunes : lutter contre les discriminations, soutenir toutes celles et ceux qui agissent pour la cohésion sociale et les dynamiques citoyennes.



Le projet éducatif régional sur le site de la Région des Pays de la Loire :
http://www.paysdelaloire.fr/uploads/tx_oxcsnewsfiles/120831_DP_renr%C3%A9e.pdf

L'ARTICULATION AVEC LES ENSEIGNEMENTS

L'éducation à l'environnement et au développement durable étant inscrite dans les programmes de l'Education nationale, cette démarche offre la possibilité d'approfondir une grande partie des thématiques du développement durable pour les établissements.

Pour les CFA, la démarche d'éco-responsabilité est inscrite au niveau du projet d'établissement et permet de l'intégrer dans les priorités pédagogiques. Les matières enseignées s'intègrent la plupart du temps dans les filières techniques (filières horticoles, gestion des espaces verts, électrotechnique,)

LES DIFFERENTS DOMAINES DE COURS PEUVENT TROUVER DES ILLUSTRATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- L'environnement et l'énergie dans l'histoire, l'épuisement des ressources fossiles, la mobilité et les déplacements, l'urbanisme et l'aménagement du territoire en Histoire - géographie, Education physique et sportive...
- La physique de l'énergie, les unités de mesures, la biodiversité, la composition chimique de l'atmosphère, l'évolution du climat en Sciences et Technologies, les enseignements agricoles...,
- L'iniquité face à l'énergie, l'approche financière de l'environnement, les comportements de consommation en Sciences économiques et sociales...,
- La rédaction des documents de communication et la recherche documentaire s'appuient sur les enseignements du français, des langues vivantes, de la communication, des arts Plastiques...

L'éducation au développement durable pour les enseignements primaires et secondaires :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58234

TOUTES LES FILIERES ET NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT SONT CONCERNES

Les thématiques ne se limitent pas aux aspects scientifiques et techniques mais incluent les éléments humains, sociaux, financiers à travers une démarche citoyenne qui s'adresse à toutes les filières d'enseignement des établissements quel que soit l'âge des élèves.

La protection de notre planète est l'affaire de tous et le succès du projet repose sur l'implication de chacun, c'est pourquoi il est nécessaire de s'organiser en interne de manière transversale. L'objectif est de valoriser les compétences des personnes ressources de l'établissement et de fédérer les acteurs pour la mise en œuvre de la démarche éco-responsable.

LES DIFFERENTS NIVEAUX D' ACTIONS

LES ECO-GESTES



Des actions significatives peuvent être mises en œuvre en interne par les établissements eux-mêmes grâce à l'implication de tous. L'ensemble des acteurs peut agir sur les différents domaines : déchets, consommables, lumière, chauffage, restauration scolaire, ... pour lesquels la plupart des améliorations peuvent être apportées par les adultes et les élèves, dans les gestes quotidiens.

La politique de changement de comportement est un levier puissant d'action dans les établissements. Chacun peut agir en faveur du développement durable grâce notamment à des éco-gestes. Il peut s'agir également d'investissements dans de petits équipements ou de petites fournitures à la portée des moyens des établissements.

Des exemples sont donnés dans les différents guides et les fiches actions.

LES COMPORTEMENTS HORS PERIMETRE DE L'ETABLISSEMENT

(Déplacements domiciles / établissements scolaires et entreprises pour les apprentis)

La sensibilisation de tous aura un impact au-delà du strict périmètre des établissements. La démarche des établissements éco-responsables a pour objectif d'influer sur des éco-gestes dans le quotidien des acteurs ainsi que sur leurs choix de déplacement domicile-établissement en faveur des modes alternatifs.

En mobilisant les jeunes, les familles peuvent aussi être sensibilisées. L'apprentissage d'éco-gestes peut ainsi constituer des acquis pour leur future vie professionnelle et personnelle.

LES BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES DES LYCEES PUBLICS.

Ce périmètre nécessite en partie des investissements plus lourds qui sortent du champ d'intervention des lycées et sont du ressort de la Région en tant que maître d'ouvrage. Néanmoins la performance d'un bâtiment et de ses équipements dépend en partie de son exploitation et de l'usage adéquat par ses occupants.

Le recours à des investissements plus lourds menés par la Région concernent notamment l'amélioration du bâti, la rénovation des chaufferies et des installations de traitement d'air, le recours aux énergies renouvelables (chaudière bois, capteurs solaires thermiques), etc. Ils sont menés dans le cadre de la gestion patrimoniale globale des lycées en lien avec l'ensemble des problématiques de mise à niveau du parc sur les plans techniques, fonctionnels et réglementaires.¹

¹ Voir annexe

II.L'ANIMATION DU DISPOSITIF ET LA VALORISATION DES DEMARCHES

La Région Pays de la Loire a proposé, en 2012, des journées départementales (5 réunions, soit une par département) et depuis 2009, une journée régionale pour favoriser la mise en réseau les établissements. Ces rencontres, destinées aux établissements éco-responsables, ou en démarche de développement durable, sont l'un des éléments du dispositif d'animation et d'accompagnement mis en place par le Conseil Régional pour les lycées et les CFA. Les objectifs de ces manifestations sont la rencontre des différents établissements (lycées publics, privés et CFA), la mise en réseau, le partage d'expériences et le témoignage de professionnels.



Ces rencontres s'appuient sur les acteurs du territoire pour renforcer les liens entre établissements et partenaires institutionnels ou associatifs régionaux qui disposent d'outils et de savoirs faire. Elles visent, d'autre part, à mutualiser les acquis des établissements déjà engagés dans cette démarche et à en faire bénéficier ceux qui débutent. Cette démarche est aussi un vecteur de communication entre les établissements d'enseignement général et professionnel.

En 2011, 379 personnes, pour 100 établissements, étaient présentes à la journée des établissements éco-responsables (proviseurs, directeurs, gestionnaires, personnels techniques, professeurs, et élèves éco-délégués ou non).

En octobre 2012, cet événement a été centré autour des jeunes, de leur investissement et, bien sûr, des éco-référents. 400 personnes ont été accueillies au lycée Le Fresne à Ste Gemme sur Loire (49), représentant 124 établissements.

L'animation de la démarche est complétée par des guides, des fiches actions, une plateforme internet.

LES OUTILS METHODOLOGIQUES

L'ensemble du personnel des établissements ainsi que les élèves peuvent agir à partir d'une méthodologie de projets et de thématiques bien identifiées.

LES GUIDES

Les intérêts des Guides des établissements éco-responsables sont multiples :

- Avoir une base de référence commune,
- Structurer l'information sur les thématiques éco-responsables,
- Sensibiliser toute la Communauté éducative, adultes et jeunes sur ces thématiques,
- Développer les éco-gestes au sein de l'établissement pour réduire l'impact de l'établissement sur l'environnement,
- Fédérer les acteurs de l'établissement autour d'une dynamique d'ensemble et de projet participatif.

Ces guides ont été créés pour accompagner tous les établissements souhaitant s'investir dans la démarche éco-responsable, sur tout ou une partie des 3 thématiques de base (énergie, restauration, actions éducatives) et des thématiques annexes :



L Le guide des actions dans les établissements éco-responsables, classées par thématique et par département, accompagné d'un répertoire des associations,



L Le guide de la gestion différenciée des espaces verts, avec en 1ere Partie la conception et l'entretien durable des espaces verts et une 2^{ème} Partie sur la mise en place des actions éducatives en lien avec les espaces verts.



L Le guide des idées pour agir, où sont traitées, en détail, les thématiques suivantes : les actions éducatives, l'alimentation, les déplacements, l'énergie, les achats, les conditions de vie, les déchets, le vivre ensemble, le patrimoine, les ressources naturelles.

. Un guide sur l'énergie est en cours de réalisation.

LES FICHES ACTIONS

32 fiches actions sont disponibles sur des thématiques variées, sur la biodiversité, la restauration durable, les déchets, le handicap, l'énergie, la pollution de l'air, elles sont classées par thèmes :

La biodiversité

- **Préservation des écosystèmes** et de la biodiversité : [Fiche action 22](#)
- Comment **installer une ruche** dans les établissements scolaires : [Fiche action 25](#)
- Les **Parcs naturels régionaux** et l'éducation à l'environnement et au développement durable : [Fiche action 32](#)
- Faire un jardin de **plantes aromatiques** : [Fiche action 30](#)
Entretien des espaces verts **sans produit phytosanitaire** : [Fiche action 29](#)

Le commerce équitable

- Le **commerce équitable** : [Fiche action 12](#)

Les déchets

- Mise en place d'un système de **compostage** : [Fiche action 1](#)
- **Trier et recycler** ses déchets : [Fiche action 4](#)

L'énergie, l'eau et l'air

- Lutter contre la **pollution de l'air** : [Fiche action 13](#)
- Comment réduire le **gaspillage d'eau** dans les établissements ? : [Fiche action 14](#)
- Comment **réduire la consommation énergétique** dans les établissements ? : [Fiche action 15](#)

La méthodologie

- L'**éco-mobilité** scolaire : [Fiche action 5](#)
- Comment construire un **projet de développement durable** ? : [Fiche action 7](#)
- L'**Agenda 21** scolaire : [Fiche action 19](#)
- Un **éco-délégué**, qu'est-ce que c'est ? : [Fiche action 21](#)
- Les **ressources pédagogiques** : [Fiche action 23](#)
- Mise en place d'une **Amap** au sein d'un établissement scolaire : [Fiche action 27](#)
- Comment dynamiser ses projets éco-responsables par une **communication** adaptée ? : [Fiche action 28](#)
- **Mutualiser** les ressources et les équipements : quoi et pourquoi ? : [Fiche action 31](#)

La restauration de qualité

- La **restauration durable** : [Fiche action 2](#)
- Les **techniques culinaires** dans une démarche de restauration durable : [Fiche action 8](#)
- Les **produits de saison** : [Fiches actions 9 et 10](#)
- La cuisine alternative et **végétarienne** : [Fiche action 11](#)
- Les **achats publics alimentaires** en restauration collective : [Fiche action 17](#)
- La **maîtrise des coûts en restauration collective** : [Fiche action 18](#)
- La **restauration rapide** : [Fiche action 24](#)

Le volet social

- Concevoir un projet de **solidarité internationale** : [Fiche action 3](#)
- L'accueil et l'accompagnement des jeunes en **situation de handicap** : [Fiche action 6](#)
- Les jeunes luttent contre les **discriminations** : [Fiche action 16](#)
- Démarche de **tutorat scolaire** en zone sensible : [Fiche action 20](#)
- Scolarisation d'**élèves en situation de handicap** au sein d'un établissement : [Fiche action 26](#)

LA PLATEFORME COLLABORATIVE POUR LES ETABLISSEMENTS ECO-RESPONSABLES

La démarche s'appuie sur la participation active de tous. Le site e-lyco pour les établissements éco-responsables se veut un outil de valorisation des compétences de chacun. Les établissements sont invités à proposer des articles, des actions pour compléter d'une part la base de données du guide des établissements éco-responsables et d'autre part, valoriser les expériences marquantes.

Elle regroupe les thématiques suivantes :

. La page d'accueil qui propose l'actualité des établissements : « La Une »



Cette page accueille l'actualité des établissements éco-responsables. Elle met en valeur les actions des établissements dans le domaine du développement durable, ainsi que les manifestations et les événements qui ponctuent l'année scolaire, tels que les journées départementales et le voyage des jeunes à Rio. Elle est renouvelée très régulièrement.

<http://paysdelaloire.e-lyco.fr/etablissements-eco-responsables/>

. Le projet Jeunes « RIO + 20 »



Ces pages parlent du dernier Sommet de la Terre. Elles décrivent le projet Jeunes Rio + 20, la journée de sensibilisation sur RIO pour les élèves et apprentis de la Région Pays de la Loire, le manifeste qui a été écrit à cette occasion et qui a été présenté au Président de la République par les 5 jeunes « avant courriers » qui étaient présents à Rio. Leurs interventions peuvent être visualisées, ainsi que le ressenti des jeunes restés en France. Quelques conférences ont été sélectionnées sur la biodiversité.

<http://paysdelaloire.e-lyco.fr/etablissements-eco-responsables-/projet-jeunes-rio-20/>

. Les journées régionales et départementales



Matthieu Orphelin entouré des jeunes et de quelques encadrants qui apportaient leur témoignage lors de la journée du 17 octobre 2012.

Les pages sur les journées régionales et départementales récapitulent les différents ateliers et interventions ainsi que des statistiques. On y trouve les synthèses, les présentations des intervenants et quelques témoignages.

Les journées régionales : <http://paysdelaloire.e-lyco.fr/etablisements-eco-responsables-/les-journees-regionales/>

Les journées départementales 2012 : <http://paysdelaloire.e-lyco.fr/etablisements-eco-responsables-/les-journees-departementales/>

. La charte des établissements éco-responsables

Voir page 32.

. Les outils et guides méthodologiques

Cette rubrique regroupe les différents guides régionaux, les fiches actions qui sont à la disposition de tous, ainsi que des exemples de communication.



. La liste des établissements publics, privés et CFA éco-responsables

avec leur cartographie

<http://paysdelaloire.e-lyco.fr/etablisements-eco-responsables-/les-etablisements-publics-privés-cfa/>

. Les expériences des établissements

Une rubrique pour retrouver quelques expériences d'établissements classées par date, avec une sélection possible par catégorie :

<http://paysdelaloire.e-lyco.fr/etablisements-eco-responsables-/les-experiences-des-etablisements/>

On peut aussi télécharger le guide des actions dans les établissements où plus de 800 actions sont répertoriées.

. Une rubrique sur la réduction et la valorisation des déchets et une autre sur l'énergie

<http://paysdelaloire.e-lyco.fr/etablisements-eco-responsables-/reduction-et-valorisation-des-dechets/>

<http://paysdelaloire.e-lyco.fr/etablisements-eco-responsables-/les-contrats-eco-energie/>

. **Une rubrique sur le commerce équitable**

où l'on retrouve la définition du commerce équitable, les différents partenaires régionaux ou nationaux, l'engagement du Conseil Régional des Pays de la Loire.



<http://paysdelaloire.e-lyco.fr/etablissements-eco-responsables-/le-commerce-equitable/>

. **Publications d'articles**

Cette rubrique reprend l'historique des articles qui ont été écrits.

. Une rubrique « **Ressources documentaires** » où les associations, les entreprises et les éventuels partenaires sont répertoriés. Une approche ludique du réchauffement climatique est proposée, ainsi qu'une calculatrice pour avoir son empreinte écologique.

<http://paysdelaloire.e-lyco.fr/etablissements-eco-responsables-/les-ressources-documentaires-et-les-liens-internet/>

L'ACCOMPAGNEMENT DES ECO-REFERENTS

Les éco-référents ou éco-délégués ou encore éco-responsables constituent un dispositif indispensable de participation des jeunes pour le projet de développement durable de l'établissement.

L'éco-référent est un(e) élève volontaire qui est prêt à agir et à s'investir dans des projets de développement durable au sein d'un établissement scolaire. Il va être le lien entre le projet d'établissement et sa classe. Il informe, encourage chaque élève à s'associer aux différents projets et actions en lien avec le développement durable et gère les projets de développement durable.

L'accompagnement

Afin de mener au mieux leur rôle tout au long de l'année, l'établissement doit aider et accompagner les jeunes en donnant des informations générales de base sur le thème du développement durable (avec ses 3 axes : environnemental, économique et social, auxquels on peut rajouter la gouvernance). L'objectif de cet accompagnement est l'appropriation de la démarche à travers des actions concrètes au sein de leur établissement puis dans leur vie de tous les jours.

Ainsi, les éco-référents peuvent être des relais efficaces entre le comité de pilotage et la communauté éducative. Cette information / formation permet d'engager une réflexion sur leur rôle, d'approfondir leur connaissance des problématiques environnementales, économiques et sociales en lien avec le développement durable et de définir des actions qui pourront être développées dans l'établissement.

Comprendre, s'approprier le rôle d'éco-référent, comment être acteur au comité de pilotage et être force de proposition, impulser des actions en classe, dans l'établissement.

il est nécessaire de leur donner une légitimité en les formant

La méthodologie, l'approche de la communication et l'apprentissage des techniques de communication sont des sujets que les éco-référents pourront aborder dans leur parcours, de manière à pouvoir communiquer sur les actions entreprises et qu'ils pourront valoriser.

L'IMPLICATION DES EQUIPES

Il est recommandé qu'une équipe d'adultes (professeurs, techniciens, partenaires, ...) accompagne les éco-délégués pour faciliter et pérenniser la démarche.

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative propose un guide méthodologique de la conduite de projet qui présente une approche globale et concrète des différentes étapes du projet. Il s'adresse aux prescripteurs – professionnels en charge de l'accueil, de l'information, de l'accompagnement des jeunes – mais aussi, et avant tout, aux jeunes eux-mêmes.

http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/NDI_guidemethodo.pdf

Des exemples d'accompagnement d'éco-délégués vont être disponibles très prochainement sur la plateforme internet des établissements éco-responsables, dans la rubrique « Les outils et guides méthodologiques ».

LA COMMUNICATION

Communiquer, c'est informer et échanger avec les autres. La communication est une mise en relation constante entre différents acteurs et doit devenir un véritable outil de valorisation des projets éco-responsables.

La **communication à l'intérieur d'un établissement** est nécessaire pour que toute la communauté éducative, l'équipe de direction, les professeurs, les agents et les élèves s'approprient ce qui est fait en interne, les projets, comme les résultats. La communication favorise une bonne circulation de l'information au sein de l'équipe pédagogique et des jeunes et permet une appropriation de la démarche éco-responsable par l'ensemble de la communauté de l'établissement pour une meilleure cohésion autour des projets menés.

Elle permet aussi de valoriser les personnes engagées dans les actions éco-responsables.

Il est important de **communiquer en externe** pour que les différents acteurs du territoire, les autres établissements, les partenaires, les entreprises recevant des apprentis ou des stagiaires aient connaissance des projets réalisés. La communication renvoie aux apprenants et aux futurs apprenants, et à leurs parents, une image dynamique de l'établissement et accroît son rayonnement au cœur de son territoire. Elle permet la création d'un véritable réseau d'échange entre les différents acteurs de la démarche éco-responsable sur lequel tout établissement pourra s'appuyer.

Quelques exemples de médias :

La plateforme internet des établissements éco-responsables dédie une rubrique à la communication (<http://paysdelaloire.e-lyco.fr/etablissements-eco-responsables-/les-outils-et-guides-methodologiques/communication-1416.htm>), où l'on trouve des exemples d'affiches, de flyers, de journaux et de pages internet. On y trouve aussi des exemples de vidéos.



ainsi que des vidéos faites par des élèves sur la thématique des déchets : <http://paysdelaloire.e-lyco.fr/etablissements-eco-responsables-/les-outils-et-guides-methodologiques/les-jeunes-font-leurs-vidéos-1649.htm>

En plus de ces médias traditionnels, de type affichage, journaux, pages internet, **le réseau TV interne** de l'établissement peut faire passer des messages qui peuvent être vus par tous à longueur de journées.

Les **relations presse régulières** sont importantes à développer, la radio et la télévision locale sont la plupart du temps preneurs d'informations.

Investir les réseaux sociaux pour **communiquer en externe** : Les jeunes exploitent déjà ces outils (par exemple les éco-délégués des Lycées Le Fresne et Rieffel, les apprentis du CFA de la CCI – Accipio, ...). Les éco-délégués présents le 17 octobre ont témoigné de l'intérêt de facebook pour informer la communauté des éco-délégués des événements, dont la Journée du 17/10, certains éco-délégués d'autres établissements n'avaient pas eu l'information... et ont suivi l'action via facebook !

Pour **développer un projet de communication**, il est possible d'envisager l'accueil d'un **stagiaire « communication »**. Une délibération en conseil d'administration, une validation du CA sont parfois nécessaires, d'autres fois l'équipe de Direction peut estimer que cet accueil est tout à fait réalisable via les conventions de stage passées avec un établissement de formation.

Un **annuaire regroupant les écoles de communication** de la Région est disponible sur la plateforme e-lyco des établissements éco-responsables pour les établissements qui envisagent de développer les échanges avec les établissements de formation en communication pour faciliter la conception d'outils de communication efficaces.

<http://paysdelaloire.e-lyco.fr/etablissements-eco-responsables-/les-outils-et-guides-methodologiques/>

La fiche action n° 28 sur « Comment dynamiser ses projets éco-responsables par une communication adaptée ? » est accessible sur le site internet : <http://paysdelaloire.e-lyco.fr/etablissements-eco-responsables-/les-outils-et-guides-methodologiques/les-fiches-actions/>

III.LA DEMARCHE DES ETABLISSEMENTS EN CHIFFRES

RECAPITULATIF DES DONNEES DES ETABLISSEMENTS DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

LES ETABLISSEMENTS DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

La Région des Pays de la Loire est la 4^{ème} académie de France par sa population scolaire. 1 ligérien sur 4 a moins de 20 ans. 3 % de sortants du système éducatif sans qualification (moyenne France 5,1 %) ; 98,7 % de passage après la 3ème (France 94,3 %).

LES CHIFFRES CLES DES ETABLISSEMENTS, POUR LA RENTREE 2012 – 2013

- . 112 lycées publics, 178 établissements privés, 53 CFA.
- . 147 000 élèves (établissements publics et privés confondus)

POUR LES LYCEES PUBLICS

- . 10 000 internes dans les lycées publics
- . 80 000 repas sont servis par jour dans les lycées publics, soit plus de 13 millions de repas par an.
- . 42 000 pc ont été installés dans les lycées.
- . 4400 jeunes ont eu une aide au financement pour un ordinateur portable de dernière génération (ordipass).
- . 15 000 jeunes du public ont bénéficié d'un séjour en Europe
- . Le budget moyen alloué par élève est de l'ordre de 1 430 €
- . 4 000 places supplémentaires créées dans les lycées en construction
- . 4 500 jeunes touchés par le Pass lycéen professionnel dans 6 filières en tension (IAA, productions végétales, mécanique industrielle, travail des métaux, productique bois ameublement et plasturgie)
- . 230 jeunes sortis du système scolaire ont été accompagnés à la rentrée 2011
- . 524 jeunes accompagnés dans le cadre des plateformes d'accompagnement vers l'emploi
- . 1 065 places d'internat créées
- . 3 527 places d'internat rénovées
- . 280 places d'internat d'excellence développées dans 6 internats publics existants
- . 2 300 agents techniques de la fonction publique territoriale,
- . Le budget primitif des lycées en 2012, hors Agents Régionaux, est de 219 M€
- . Les lycées publics consacrent 45 % de leurs crédits de fonctionnement aux dépenses énergétiques (2010).
- . Tous les lycées publics ont eu un diagnostic de performance énergétique.
- . 15 contrats éco-énergie ont été signés avec 15 lycées, 10 autres sont en cours.
- . En 2011, 55 tonnes de déchets ont été récupérés dans les lycées (déchets dangereux)
- . Plus de 1.8 millions de m² à chauffer,

LES LYCEES PRIVES POUR LA RENTREE 2012-2013

- . 178 établissements privés dont :
 - 79 établissements privés confessionnels relevant de l'éducation nationale,
 - 23 établissements privés confessionnels agricoles,
 - 13 établissements privés laïcs relevant de l'éducation nationale,
 - 4 établissements privés laïcs agricoles,

- 59 Maisons Familiales Rurales.
- . 64 953 lycéens
- . Coût d'un élève du privé en termes de contributions obligatoires versées par la Région (= Forfaits d'externat) : 663 €
- . Coût d'un élève du privé en 2013 pour la Région toutes actions confondues (contributions obligatoires et initiatives facultatives) : 904 €

POUR LES CFA

- . 53 CFA (Centres de Formation d'Apprentis) sur 173 sites
- . Plus de 29 800 apprentis et pré-apprentis dans les centres de Formation d'Apprentis
- . 5 300 € est le budget annuel régional consacré à chaque apprenti ligérien
- . Le budget apprentissage pour l'année 2012 est de 157 M€
- . En 2011, 450 apprentis ont été accueillis en milieu ordinaire de formation.

Les principaux postes budgétaires du plan quinquennal 2011-2016 alloués aux lycées publics par la Région :

- . restructuration / aménagement / rénovation : 206 millions d'€,
- . fonctionnement : 32 millions d'€,

Les principaux postes budgétaires 2013 alloués aux lycées privés par la Région :

- . Investissements : 25 millions d'€,
- . fonctionnement : 33 millions d'€,

Pour les lycées publics et privés :

- . Autorisation de programme pour les équipements pédagogiques : 17.7 millions d'euros,

LA CONSTRUCTION ET LA RENOVATION DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION

Le Plan d'investissement immobilier des lycées publics 2011-2016 prévoit 445 opérations pour plus de 560 M€ sur 6 ans. Le Plan Pluriannuel d'investissements des CFA prévoit, quant à lui, 56 opérations, pour plus de 59 M€ de participation régionale.

LES ETABLISSEMENTS ECO-RESPONSABLES

Au début de l'année scolaire 2012-2013, 132 établissements étaient éco-responsables :

- . 76 lycées publics
- . 20 lycées privés
- . 36 CFA

La liste est disponible sur la plateforme des établissements éco-responsables : <http://paysdelaloire.e-lyco.fr/etablisements-eco-responsables-/les-etablisements-publics-privés-cfa/>

Dispatchés comme suit :

- . Loire Atlantique : 45
- . Maine et Loire : 33
- . Mayenne : 16
- . Sarthe : 16
- . Vendée : 22

Parmi eux, 71 établissements sont engagés dans la démarche de restauration de qualité

PAE

395 projets ont été déposés par les lycées publics et privés et concernent 24 000 jeunes ; 64 actions ont été déposées par 23 CFA et concernent 6 700 apprentis.

LES CHIFFRES

Le montant total des subventions allouées jusqu'au 31.12.2012 pour ce dispositif : 184 534,50 €, soit 41 % du crédit initial de 450 000 €

Montant disponible : 153 465,50 €

Montant versé à ce jour : 100 817,53 €, soit 54,63 % du montant global des subventions allouées

Nombre d'établissements investis dans ce dispositif : 68

Etablissements publics : 51

Etablissements privés : 17

RECAPITULATIF DES ACTIONS « EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT »

1 – EXAMEN DES DOSSIERS DEPOSES DANS LE CADRE DE L'ACTION 2012 / 2013

Statistiques sur cet appel à projets :

19 établissements sont impliqués dans cette action, pour 24 dossiers déposés.

La répartition entre établissements publics et privés est équilibrée.

Une proportion importante de type CFA a répondu à cette action.

Une majorité d'établissement qui participe pour la première fois à cette action.

Répartition des établissements par département

Département	Nombre de lycées / MFR	Nombre de CFA	Publics	Privés	Nombre total d'établissements
Loire Atlantique	6	2	4	4	8 / 146
Maine et Loire	2	2	1	3	4 / 95
Mayenne	0	1	1	0	1 / 36
Sarthe	4	1	3	2	5 / 60
Vendée	1	0	1	0	1 / 74
TOTAL	13	6	10	9	19 / 411

Les établissements suivants ont déposé plusieurs projets :

LPO Nicolas Appert (2 projets)

MFR49-72 Montreuil-Bellay (2 projets)

LGTA Bel Air (5 projets)

Répartition des jeunes par département

Département	Total de jeunes
Loire-Atlantique	988
Maine et Loire	620
Mayenne	258
Sarthe	699
Vendée	436
TOTAL	3 001

Répartition par type d'établissement scolaire et CFA

Type	Nombre d'établissements	Nombre de Jeunes
CFA	6	751
MFR	1	38
Lycées d'enseignement Général et Technologique Agricole (LGTA)	1	436
Lycées Professionnels Agricoles (LPA)	4	322
Lycées Polyvalents (LPO)	5	1 099
Lycées Généraux (LG)	2	340
TOTAL	18	3 001

Les chiffres importants s'expliquent par le fait que, pour certains projets, la sensibilisation touche l'ensemble de l'établissement, alors qu'au sein de projets plus travaillés sur le fond, seul un groupe / une classe est concernée.

On peut noter une qualité moindre sur les projets de manière globale, moins d'enthousiasme que l'année précédente. Malgré tout, l'ensemble des projets intègre la notion de développement durable.

Après avoir examiné chaque fiche, il apparaît nécessaire d'indiquer à un certain nombre d'établissements de faire appel à des partenaires qui pourront venir enrichir et mieux cibler l'action à mettre en œuvre à partir du partenaire GRAINE Pays de la Loire, Chef de file.

Le montant des aides allouées est de 17 340 €, soit 11 640 € de la part de la Direction des Lycées et 5 700 € de la part de la Direction de l'Apprentissage. Par ailleurs, 3 000 € au titre de l'éducation au développement durable des établissements éco-responsables seront proposés.

2 – DEROULE DE L'ACTION 2012 / 2013 ET PERSPECTIVES

Déroulé

La Direction des Lycées de la Région adressera un courrier de validation à chaque établissement pour l'informer de la décision du comité de pilotage sur son (ses) projet(s).

Un bilan quantitatif et qualitatif des projets déposés sur l'année scolaire 2011/2012 sera transmis prochainement à l'ensemble des membres du COFIL. Le SIE doit de nouveau solliciter les établissements pour obtenir les bilans non reçus.

Perspectives 2013

Suite aux différents échanges entre le Rectorat, la DRAAF et la Région et afin de favoriser la lisibilité de la démarche de développement durable dans les lycées et CFA pour aller vers l'établissement éco-responsable et faciliter la démarche des professeurs / formateurs, il est envisagé que le volet « actions éducatives » inscrit dans la démarche prenne en compte de façon identifiée l'axe « Environnement ». Ainsi, la fiche, telle qu'elle existe, serait réintégrée dans la démarche éco-responsable et parallèlement réécrite avec le Rectorat et la DRAAF.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire d'organiser une réunion technique associant Région, Rectorat, DRAAF, avec les porteurs de projets ainsi que le GRAINE, dans la perspective de donner une large information des objectifs attendus par la Région des Pays de la Loire et de permettre la faisabilité optimum des projets avec des échanges.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE A LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

2009 :

Module énergie :

Ce projet de module pilote d'Elaboration et évaluation d'un programme pédagogique sur l'énergie, financé à 8 800 € pour un montant de 11 030 € au titre de l'appel à projets Education à l'Environnement 2009, a été expérimenté à la rentrée 2010 sur deux classes de seconde des lycées David à Angers dans le Maine-et-Loire et Carcouet en Loire-Atlantique par l'Association Alysée.

En parallèle :

Association Terre de Sciences / Développer la démarche Eco-école et inventaire des sites de biodiversité / 5000,00 €

Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée / Programme de sensibilisation sur l'avifaune migratrice : L'Europe à tire d'ailes/ 6 500,00 €

2011 :

Appel à projet Compostri : Compostage Autonome en établissements pour les lycées 23 604,00 €

2011 et 2012 :

Modules biodiversité

Le module proposé par la Coordination régionale LPO est financé à ce titre à hauteur de 8 629,41 € en 2011 et de 12 368 € en 2012.

Module déchets

La Région a passé commande pour 38 000 euros au GRAINE pour la création, en collaboration avec l'Education nationale, d'un module pédagogique sur le thème des déchets pour les lycées et les CFA.

LES CONTRATS ECO-ENERGIE - DIRECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Au 28 novembre 2012, 15 contrats éco-énergie sont signés et 10 sont en cours de finalisation.

Les contrats signés :

Etablissements	Date de signature
Lycée Aristide Briand – St Nazaire	10/07/2012
Lycée Carcouët - Nantes	05/03/2012
Lycée David D'Angers – Angers	10/11/2010
Lycée Edgard Pisani – Montreuil Bellay	29/11/2011
Lycée Estournelles de Constant – La Flèche	12/10/2011
Lycée François Arago - Nantes	30/08/2012
Lycée Gabriel Guist'hau - Nantes	05/03/2012
Lycée Gaston Lesnard - Laval	23/05/2012
Lycée Jules Rieffel – St Herblain	23/12/2010
Lycée La Herdrie – Basse Goulaine	05/03/2012
Lycée Lavoisier - Mayenne	19/08/2011
Lycée Nicolas Appert – Orvault	05/03/2012
Lycée Olivier Guichard – Guérande	07/06/2012
Lycée Pierre et Marie Curie – Château-Gontier	05/03/2012
Lycée Raoul Vadepied - Evron	05/03/2012
TOTAL	15 contrats signés

En cours de finalisation :

Etablissements
Lycées les Bourdonnières – Nantes
Lycée Maritime - Nantes
Lycée Paul Emile Victor – Avrillé
Lycée Narcé – Brain sur l'Authion
Lycée Le Fresne – Ste Gemme sur Loire
Lycée Agricole de Laval – Laval
Lycée Réaumur Buron – Laval
Lycée Victor Hugo – Château Gontier
Lycée Funay Boucher – Le Mans
Lycée Kastler-Guitton – La Roche sur Yon
TOTAL : 10 en cours de finalisation

Pour 2013, la DPI (Direction du Patrimoine Immobilier) a pour objectif :

- D'améliorer les connaissances et les spécificités énergétiques (points forts/points faibles) de 50 EPLE par l'intermédiaire :
 - D'études énergétiques approfondies,
 - De suivis des consommations énergétiques,
- De faire un retour d'expériences des actions d'efficacité énergétique ayant eu lieu avant 2011,
- De finaliser de nouveaux contrats éco-énergie.

LA COLLECTE DES DECHETS ISSUS DES LABORATOIRES ET ATELIERS DES LYCEES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

1 – DEROULEMENT DE L'OPERATION DETOX

L'opération 2012 a débuté le 5 avril 2012 par l'envoi, aux 247 lycées, des demandes d'enlèvement par courrier électronique. Les réponses des établissements s'effectuaient par le biais du formulaire à compléter sur internet. La date de cloture de l'enquête initialement prévue le 18 mai a été repoussée pour permettre à 23 établissements retardataires de participer à cette campagne de collecte.

Au final, sur les 247 établissements de la région, 163 ont souhaité participer à la collecte, soit un taux de participation de 66 %.

Du 11 juin au 29 juin, les camions sillonnent les routes de la région pour assurer la collecte des déchets et l'approvisionnement en emballages dans les lycées. Les opérations d'identification, de tri et les pesées par établissement se sont achevées le 06 juillet sur le site de Saint Nazaire. Les collectes par pompage auprès de 7 établissements techniques concernés se sont déroulées avant les vacances scolaires. Les bordereaux de suivi de déchets ont été adressés par courrier électronique auprès des établissements.

2 - BILAN DES TONNAGES DES DECHETS

Tableau récapitulatif des tonnages de déchets conditionnés collectés

Désignation déchet	44	49	53	72	85	Total
Déchets conditionnés						
EFFLUENTS ACIDES	3,938	2,829	1,284	1,639	1,64	11,33
EFFLUENTS BASIQUES	1,156	0,625	0,729	0,322	0,451	3,283
EFFLUENTS CMR	1,79	0,148	0,189	0,379	0,581	3,087
HUILES SOLUBLES / HYDROCARBURES – (bidons)	5,183	3,435	1,093	3,258	0,715	13,684
PEINTURES, COLLES, VERNIS, GRAISSES	1,036	1,317	1,442	0	0,264	4,059
PRODUITS CHIMIQUES DE LABORATOIRE PERIMES	1,584	0,867	0,271	0,242	0,597	3,561
RECIPIENTS VIDES	3,065	0,561	0,567	0,706	0,313	5,212
SOLVANTS NON CHLORES ET SOLUTIONS AQUEUSES	1,732	1,999	0,596	0,605	0,397	5,329
Total collecte déchets conditionnés	19,484	11,781	6,171	7,151	4,958	49,545
Déchets collectés par pompage						
HUILES SOLUBLES / HYDROCARBURES – (pompage GRV)	5,15	0	0	2,76	3,5	11,41
TOTAL GLOBAL DES DECHETS COLLECTES	24,634	11,781	6,171	9,911	8,458	60,955

Le tonnage de l'opération est de 49,545 tonnes de déchets conditionnés pour 163 établissements soit une moyenne de 304 kg par lycée.

Le déchets collectés par pompage représentent 11,41 tonnes supplémentaires.

Le tonnage global de l'opération DETOX 2012 est donc de 60,955 tonnes (72,548 tonnes en 2010).

Par rapport à l'opération d'octobre 2010, les quantités de déchets sont à peu près comparables sur une même période. Nous notons toutefois une très nette baisse de la quantité de « peintures, colles, vernis, graisses » (11,2 tonnes en 2010 contre 4 tonnes en 2012) ce qui explique la différence au niveau du tonnage total. Ceci peut s'expliquer par des destockages massifs qui ont été fait en 2010.

3 - BILAN DES CONDITIONNEMENTS ET DES TONNAGES

Tableau récapitulatif des conditionnements mis en place

Conditionnements	Bidons manchonnés rouges (Solvants, hydrocarbures)	Bidons manchonnés bleus (effluents CMR)	Bidons manchonnés jaunes (effluents acides)	Bidons manchonnés vert (effluents basiques)	Fûts 200L	Caisses 50L
Quantités déposées	672	661	907	652	149	249

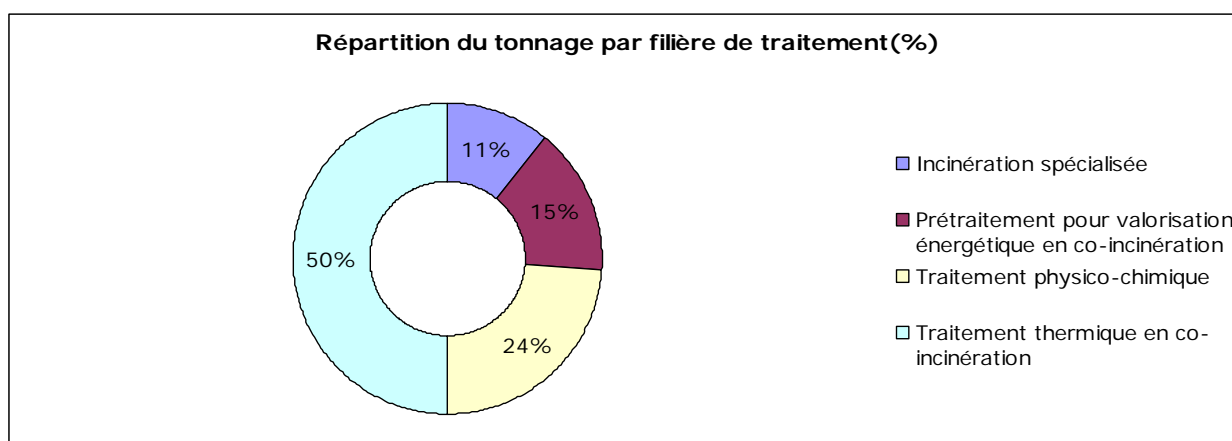
Tableau récapitulatif des tonnages par établissement

Tonnage collecté	< 200 kg	201 à 500 kg	501 à 1000 kg	> 1000 kg
Etablissements	91	36	22	7

4 - REMARQUES ET POINTS D'AMELIORATION

- **Organisation de la collecte**
 - Aucune remarque particulière concernant la collecte, tout s'est bien déroulé.
- **Tri des réactifs de laboratoire périmés**
 - Cette année, suite à notre retour d'expérience, afin d'améliorer la sécurité lors de la collecte des réactifs de laboratoire périmés, nous avons identifié lors de l'enquête les établissements possédant des flacons d'acide picrique (produit explosif à l'état cristallisé). 8 établissements étaient concernés (3 dans le 44, 3 dans le 49 et 2 dans le 53). Un chimiste Labo Services spécialisé a réalisé une collecte particulière de ces produits (flegmatisation préalable au transport).
 - Le tri des réactifs de laboratoire n'est pas encore achevé à ce jour, nous n'avons pour l'instant pas retrouvé de produits interdits (rayonnants, explosifs, ...) dans les lots qui ont été triés.

5 – REPARTITION DES DECHETS PAR MODE DE TRAITEMENT



RAPPELS : LES ACCOMPAGNEMENTS FINANCIERS POUR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

LES MODES OPERATOIRES DE LA REGION SUR SON PATRIMOINE POUR LES LYCEES PUBLICS

L'accompagnement régional se fera sous forme de crédits, de **FAI**²(Fonds annuel d'investissement : petits travaux et investissements) ou du **PAE**³ (Programme Annuel d'Equipement : grosses réparations, maintenance, ...), d'équipements, de ressources humaines (formation des agents techniques), et d'accompagnement technique par l'espace régional.

FONDS ANNUEL D'INTERVENTION (FAI)

Traiter de manière spécifique les opérations non programmables d'urgence.

Bénéficiaires

Les classes des établissements d'enseignement technologique, professionnel ou agricole privés confessionnels, laïcs et les Maisons Familiales Rurales.

Nature

Le Fonds Annuel d'Intervention concerne :

- des opérations nécessitées par des mesures d'accompagnement,
- des opérations d'aménagement provisoire (dans le cadre d'intervention globale),
- des opérations de maintenance imprévisible et/ou des travaux d'urgence issus d'une imprévisibilité majeure nécessitant une intervention sans attendre,
- des opérations de mise en sécurité suite aux prescriptions des commissions de sécurité relevant de la priorité issue de l'échéancier d'intervention. La suite de l'opération de mise en sécurité ainsi que la mise en conformité du lycée, au-delà de la prise en compte de l'urgence, relèveront de la programmation au titre de l'investissement pluriannuel.
- des opérations d'acquisition d'équipement et de mobilier non programmable.

Condition d'attribution

L'URADEL, la Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales et l'Association Régionale des Etablissements Privés Laïcs Associés à l'Etat mettent à disposition des établissements les imprimés nécessaires à la constitution des dossiers.

Ces dossiers doivent ensuite être retournés à la Région, après instruction via l'URADEL, la FRMFR et l'AREPLAE, pour une validation par les services de la Région.

Les subventions sont ensuite individualisées en Commission Permanente du Conseil Régional.

LE PLAN ANNUEL REGIONAL D'EQUIPEMENT (PAREO) – LYCEES PUBLICS

Pour satisfaire aux obligations légales découlant de la loi n° 83-633 du 22 juillet 1983, la Région, qui a la charge des lycées et des établissements d'éducation spéciale, doit en assurer la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Par le PAREO, la Région assure donc le financement des équipements mobiliers, matériels et pédagogiques des établissements scolaires dont elle a la charge. La loi du 13 août 2004 a transféré aux collectivités

² Voir annexe

³ Voir annexe

territoriales les missions d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien technique et général, ainsi que les personnels techniciens ouvriers et de service affectés dans les lycées publics dès le 1er janvier 2006. Avec ce transfert, la Région devient l'employeur des agents techniques intervenant dans les lycées publics et fournit à ce titre à ses agents des équipements professionnels de qualité, en adéquation avec leurs besoins.

En matière d'équipements mobilier, matériel et pédagogiques, la Région des Pays de la Loire a initié la mise en place d'un PLAN ANNUEL REGIONAL D'EQUIPEMENT en respectant les grandes orientations politiques constituant les priorités régionales :

- Enseignement professionnel,
- Conditions d'hébergement et de vie sociale des lycéens,
- Hygiène, sécurité et confort des usagers,
- Energies et qualité environnementale.

En vue d'une prospective pluriannuelle, les établissements publics d'enseignement sont sollicités pour exprimer leurs besoins sur deux ans. Les équipements concernés sont :

1. Mobilier, matériel, et pédagogiques,
2. Informatiques,
3. Pour le personnel Région en EPLE.

Calendrier de déroulement du PARÉO

- Recensement des besoins du mois de décembre au mois de février
- Analyse du mois de février au mois d'août
- Examen des demandes d'équipements pédagogiques, pour avis, par les corps d'inspection des différentes filières,
- Envoi des propositions d'équipement aux EPLE fin août,
- Réunion de concertation avec chaque établissement de la mi-septembre à la mi-octobre,
- Envoi des propositions définitives aux EPLE au plus tard le 15 novembre,
- Exécution dans l'année concernée.

Par ailleurs, une démarche de concertation a été mise en place par le biais d'une réunion avec chaque établissement permettant d'échanger sur les propositions faites par la Région.

Pour toute demande de matériels pédagogiques, l'avis du Rectorat d'Académie, de la Direction Interrégionale de la mer (D.I.R.M.) ou de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.) est sollicité.

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE